

VILLE DE VILLEMOMBLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 35

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, à quinze heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-sept septembre deux mille vingt et un, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BLUTEAU Jean-Michel, Maire de Villemomble.

En application de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire et du décret n°2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, la séance s'est tenue sans public et a été retransmise en direct sur le site de la Ville (villemomble.fr) ; port du masque obligatoire.

Présents : M. BLUTEAU Jean-Michel, Maire, Mme PAOLANTONACCI Pascale, M. BOULON Alex, M. PRINCE Patrick, M. BIYOUKAR Lahoussaine, Mme HECK Isabelle (à partir de 18h59), M. MALLET Eric, M. GERBAUD Jean-Christophe, M. ZARLOWSKI Serge (jusqu'à 17h52), Mme POLONI Françoise, Mme VENACTER Jeannine, M. ACQUAVIVA François, M. ROLLAND Guy, Mme CÉDÉCIAS Arlette, Mme PAGÉGIE Claudine, Mme LEFEBVRE Concetta (à partir de 15h26), M. AVRAMOVIC Jovan (jusqu'à 17h46), Mme BERGOUGNIOU Françoise, M. CALMÉJANE Patrice, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR Thibaud, Mme Pochon Elisabeth, M. MINETTO Jean-Marc, M. BANCEL Nathanaël, Mme LECOEUR Anne (à partir de 16h37).

Absents représentés : Mme VERBEQUE Sandrine, Adjointe au Maire, par M. Jean-Michel BLUTEAU, Mme PRIEUR-GUICHAOUA Nadège, Adjointe au Maire, par M. Jean-Michel BLUTEAU, M. MAHMOUD Riad, Adjoint au Maire, par M. ACQUAVIVA, Mme HECK Isabelle, Adjointe au Maire, par M. MALLET (jusqu'à 18h58), Mme FITAMANT Patricia, Adjointe au Maire, par M. BOULON, M. ZARLOWSKI Serge, Adjoint au Maire, par M. PRINCE (à partir de 17h53), M. SERONDE Françoise, Conseillère Municipale, par Mme POLONI, M. HADAD Hubert, Conseiller Municipal, par Mme PAOLANTONACCI, M. FITAMANT Alain, Conseiller Municipal, par Mme VENACTER, M. AVRAMOVIC Jovan, Conseiller Municipal, par M. GERBAUD, Mme GALEY Louise, Conseillère Municipale, par Mme PAGÉGIE, M. LE MASSON Gilbert, Conseiller Municipal, par M. CALMÉJANE, Mme LEFEBVRE Laura, Conseillère Municipale, par Mme BERGOUGNIOU, M. KALANYAN, Conseiller Municipal, par M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR.

Absents : Mme LEFEBVRE Concetta, Conseillère Municipale (jusqu'à 15h25), Mme LECOEUR Anne, Conseillère Municipale (jusqu'à 16h36).

Secrétaire de séance : M. BIYOUKAR Lahoussaine.

Les conseillers présents, au nombre de 22, représentant le tiers des membres en exercice (en application du paragraphe IV de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 par dérogation à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales), le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

N°CM230921/10	OBJET : APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2021 DE LA VILLE [Nomenclature « Actes » : 7.1 Décisions budgétaires]
---------------	---

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29, donnant compétence au Conseil Municipal pour régler les affaires de la Commune,

VU la délibération n°6 du 25 mars 2021 du Conseil Municipal, rendue exécutoire le 22 avril 2021, approuvant le Budget primitif 2021 de la Ville,

VU le projet de décision modificative n°1 au Budget 2021 de la Ville, présenté par Monsieur le Maire,

VU la présentation dudit projet en Commission des Finances en date du 20 septembre 2021,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des ajustements de crédits dans le cadre de l'exécution budgétaire 2021,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300779-20210923-CM230921-D10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2021

Affichage : 04/10/2021

Rendu exécutoire le 04/10/2021

DELIBERE

~ Sorties de M. GERBAUD, Mme LEFEBVRE, M. BIYOUKAR, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, M. PRINCE ~

~Retours de Mme LEFEBVRE, M. GERBAUD, M. Jean-Michel BLUTEAU, M. BIYOUKAR, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, M. PRINCE ~

~ Arrivée de Mme HECK ~

~ Sortie de Mme HECK ~

~ Retours de Mme LEFEBVRE, M. GERBAUD, M. Jean-Michel BLUTEAU, M. BIYOUKAR, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, M. PRINCE, Mme HECK ~

à la majorité par 25 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, Mme VERBEQUE, M. PRINCE, Mme PRIEUR-GUICHAOUA, M. BIYOUKAR, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, M. HADAD, Mme PAGÉGIE, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme GALEY) et 6 voix contre (celles de Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN). M. MINETTO, Mme POCHON, M. BANCEL, Mme LECOEUR ne prenant pas part au vote,

Article 1 : APPROUVE la décision modificative n°1 au Budget 2021 de la Ville telle qu'elle figure dans le tableau ci-dessous :

Section de Fonctionnement					
DEPENSES		DM 1	RECETTES		DM1
Chapitre 011	Char. Caractère général	12 188,00 €	Chapitre 013	Attenu.Charges	- €
Chapitre 012	Char.Personnel..	100 000,00 €	Chapitre 70	Prod.des services	- 537 000,00 €
Chapitre 014	Atténuation de prod (FPIC)	107 463,00 €	Chapitre 73	Impôts et Taxes	171 601,00 €
Chapitre 65	Charg.gestion courante	172 153,00 €	Chapitre 74	Dotations/Part	36 498,00 €
Chapitre 66	Charg. Financières	- €	Chapitre 75	Autres produits	14 200,00 €
Chapitre 67	Char.Exceptionnelles	- €	Chapitre 76	Prod Financier	
Chapitre 68	Dotations amort et provisions	5 500,00 €	Chapitre 77	Prod.excep	- €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	- 40 000,00 €	Chapitre 78	Reprise provi semi budgétaires	
	Dépenses Réelles	357 304,00 €		Recettes réelles	- 314 701,00 €
Chapitre 023	Virt section invest*	- 610 998,00 €			
Chapitre 042	Opérations d'ordre	- €	Chapitre 042	Recettes d'ordre	61 007,00 €
	Total Dépenses d'ordre	- 610 998,00 €	Chapitre 002	Résultat reporté*	- €
				Total Recettes d'ordre	61 007,00 €
	Total	- 253 694,00 €		Total	- 253 694,00 €

Section d'investissement					
DEPENSES		DM 1	RECETTES		DM 1
Chapitre 20	Immobilisation inc.	170 474,00 €	Chapitre 13	Subventions	573 238,00 €
Chapitre 204	Subvention d'équip versées	607 571,00 €		Total recettes équpt	573 238,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corp.	- 399 483,44 €			
Chapitre 23	Immobilisation en cours	- 303 778,56 €	Chapitre 10	fctva, t a ména...	181 000,00 €
	Total dépenses Equipement	74 783,00 €		Total recettes financières	181 000,00 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financi	7 450,00 €			
	Total charges financières	7 450,00 €			
	Total des dépenses réelles inv	82 233,00 €		Total recettes réelles inv	754 238,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre	61 007,00 €	Chapitre 021	Virt de la section de fct	- 610 998,00 €
	Total des dépenses d'ordre	61 007,00 €		Total recettes d'ordre	- 610 998,00 €
	Déficit d'investissement	- €	Chapitre 001	excédent reporté	
	Total dépenses d'inv.	143 240,00 €		Total recettes inv.	143 240,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300779-20210923-CM230921-D10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2021

Affichage : 04/10/2021

Rendu exécutoire le 04/10/2021

Article 2 : PRECISE qu'après l'approbation de la décision modificative n°1 au budget 2021, celle-ci s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	+ 143 240,00	+ 143 240,00
Fonctionnement	- 253 694,00	- 253 694,00
Total	- 110 454,00	- 110 454,00

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois par courrier, 7 rue Catherine Puig - 93558 MONTREUIL Cedex ou par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois suivant les formalités de rendu exécutoire.

Et ont signé MM. les membres présents,
pour extrait conforme,
le Maire,

Conseiller départemental de la Seine-Saint-Denis



Jean-Michel BLUTEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300779-20210923-CM230921-D10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2021

Affichage : 04/10/2021

Rendu exécutoire le 04/10/2021

Poste	Montant	Montant
Poste 1	147 500,00	147 500,00
Poste 2	253 800,00	253 800,00
Poste 3	110 125,00	110 125,00
Total	511 425,00	511 425,00

Le présent document est destiné à servir de preuve de la bonne exécution des missions confiées à l'agent concerné. Il est établi en deux exemplaires, dont un est remis à l'agent et l'autre est conservé par le service.

En un lieu sûr, les informations relatives à ce document sont conservées.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300779-20210923-CM230921-D10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2021

Affichage : 04/10/2021

Rendu exécutoire le 04/10/2021